



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

**DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire de la Ville de FLINES-LEZ-RÂCHES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2023/14 en date du 28 février 2023, alinéa 4, modifiée par la délibération 2023/32 du 9 juin 2023, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché signé avec la société MGC (Maintenance Génie Climatique) à TEMPLEMARS suite à la décision du 19 septembre 2022 relative à la création d'un café Citoyen avec brasserie - espace polyvalent - espace détente - coworking et Epicerie à FLINES-LEZ-RACHES

Considérant la nécessité de signer un avenant,

DECIDE :

Article 1 : de signer un avenant avec l'entreprise MGC de 745.72 € HT soit 894.86 € TTC portant le marché de 88 463.23 € HT à 89 208.95 € HT soit de 106 155.88 € TTC à 107 050.74 € TTC comprenant :

- la fourniture d'un syphon inox pour sol carrelé 200*200 avec rosette libre garde d'eau 50 mm
- la fourniture d'un syphon inox 100*100 diamètre 40 hauteur 34 avec rosette libre

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation sera :

- Adressée au Receveur Municipal

FLINES-LEZ-RÂCHES, le 13 novembre 2023



Le Maire,

Signé

Annie GOUPIL

Madame le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Envoyé et reçu en Sous-Préfecture le 15.11.2023

Publié sur le site internet le 20.11.2023